

Feuille officielle du district de La Neuveville

No 7 - Vendredi 20 février 2015



Nods



Commune mixte
de Plateau de Diesse



La Neuveville



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE MISE AU CONCOURS

Pour le Service social régional de La Neuveville (SSRN), qui regroupe 5 communes, dont 2 allemandes, la Municipalité de la Neuveville recherche un ou une

ASSISTANT/E SOCIAL/E

Degré d'occupation: 100 %

Mission :

Vous aiderez et conseillerez les personnes confrontées à des problèmes familiaux, relationnels ou personnels. Vous traiterez des dossiers d'assistance financière, de mandats de curatelles pour adultes, de protection des mineurs, etc. Vous serez en charge plus spécifiquement des communes allemandes.

Exigences :

Vous disposez d'un diplôme d'assistant/e social/e ou d'une formation jugée équivalente et avez de l'expérience professionnelle. Vous avez de l'expérience en français et en allemand. Vous bénéficiez du permis de conduire et possédez un véhicule. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Entrée en fonction :

le 1^{er} mai 2015 ou date à convenir

Traitement :

Selon échelle des traitements du personnel communal

Renseignements: vous pouvez obtenir des renseignements sur ce poste auprès de M. Alain Desbiolles, responsable du service social régional (032/752 10 21).

Les offres de service avec curriculum vitae et copies de certificats seront adressées au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au 2 mars 2015.

La Neuveville, février 2015
Le Conseil municipal

AVIS DE TRAVAUX

Assainissement de la conduite d'eau potable Chemin de Chavannes, La Neuveville, depuis l'hydrante n° 115 à l'hydrante n° 117.

Le Syndicat de communes Service des eaux TLN va procéder à l'assainissement de la conduite de distribution d'eau potable au chemin de Chavannes depuis l'hydrante n° 115 à l'hydrante n° 117. Les travaux s'effectueront

du lundi 16 février 2015 au 9 avril 2015

En cas de météo défavorable, un report et/ou une prolongation des travaux seront possible.

Dès lors, nous prions aux usagers de cette route de se conformer à la signalisation mise en place.

Le Service des eaux TLN reste à votre disposition pour toutes questions par courriel à : mario.sapuppo@tln-aqua.ch.

D'avance, nous vous remercions de votre compréhension.

Ligerz, le 13 février

2015 Syndicat de communes Service des eaux TLN

ECOLE PRIMAIRE ET ENFANTINE 2520 LA NEUVEVILLE

Inscription des nouveaux élèves

ECOLE ENFANTINE (1^{ère} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 2010 et le 31 juillet 2011 commenceront l'école enfantine à la rentrée d'août 2015.

Tous les parents concernés recevront un formulaire d'inscription par la poste.

Au cas où vous n'auriez pas reçu de formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79 d'ici le 27 février.

ECOLE ENFANTINE (2^{ème} année)

Les enfants nés entre le 1^{er} juin 2009 et le 30 juin 2010 fréquentant déjà l'école enfantine sont inscrits d'office pour la 2^{ème} année d'école enfantine.

Les parents d'un enfant n'ayant pas suivi la 1^{ère} année d'école enfantine recevront un formulaire d'inscription par la poste. Au cas où vous n'auriez pas reçu de formulaire d'inscription, nous vous prions de prendre contact avec la direction de l'école au numéro 032 / 751 24 79 d'ici le 27 février.

La Direction

AVIS AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS

En vertu du Règlement de police administrative, il est rappelé ce qui suit :

- Les propriétaires ou détenteurs de chien, sont tenus de les déclarer au bureau de la police administrative, où, une médaille leur sera délivrée ;
- La taxe annuelle (CHF 75.-) est due pour chaque chien. La caisse municipale se charge d'envoyer les factures aux propriétaires.

Par la même occasion, quelques directives, reprises du Règlement susmentionné, vous sont énumérées :

- Celui qui détient des animaux est tenu de leur assurer des conditions d'hygiène et de soins répondant aux impératifs de la protection des animaux.
- Les animaux doivent être gardés et surveillés de manière qu'ils n'incommodent d'aucune façon le voisinage.
- En ville et sur le domaine bâti, les chiens seront tenus en laisse. Leurs déjections seront enlevées par le détenteur. A l'extérieur du domaine bâti, les chiens doivent rester constamment à la vue et sous le contrôle de la personne qui en a la garde.

Toute infraction aux prescriptions ci-dessus est passible d'une amende. Merci de vous y conformer.

Police administrative La Neuveville

Avis de construction

Requérante et auteur du projet : Paroisse réformée protestante, Grand-Rue 13, 2520 La Neuveville.

Projet : Remplacement des fenêtres existantes par des fenêtres en bois avec croisillons posés à l'extérieur des vantaux en façades sud et nord du bâtiment existant, à la rue Montagu 5, sur la parcelle 432, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 13 février 2015 au 16 mars 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 13 février 2015

Services techniques de La Neuveville



BOURGEOISIE DE LA NEUVEVILLE Administration forestière

Fossés 1
2520 LA NEUVEVILLE

BOIS BOURGEOIS

Pour obtenir leur gaube pour la première fois et moyennant une finance d'inscription de CHF 50.-, les Bourgeois et Bourgeois qui auront 23 ans révolus au 1^{er} avril 2015 et domiciliés à La Neuveville, ainsi que ceux qui viennent d'élire domicile dans notre Ville, voudront bien s'annoncer à M. Philippe Heimann, ingénieur forestier, Fossés 1, 2520 La Neuveville, tél. 079 800 86 03, ou par e-mail : isabelle.vincenzi@vol.be.ch

jusqu'au mardi 3 mars 2015.

Le maître-Bourgeois

Appel d'urgence

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appels d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes



« Offrez de l'espoir! »
Dinatri

Chaque minute dans le monde, un enfant devient aveugle. Cela ne devrait pas arriver. Une opération de la cataracte ne coûte que 50 francs. Rendez aujourd'hui la vue à un aveugle!

CBM Casp postal, 2012 Noudhite
Rue de la Gare 10, 1000 Lausanne
Tél. 021 720 84 12, www.cbm.ch
Dinatri: CP 87-15253-5



Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch
veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

Désaffectation du secteur B4 au cimetière de La Neuveville

Conformément à l'article 22 du Règlement sur cimetière et les inhumations de la Commune municipale de La Neuveville, le Conseil municipal a décidé de procéder à la désaffectation des niches suivantes au 1^{er} décembre 2015 :

Niches du secteur B4 portant les numéros :
29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47
48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66

Le délai de désaffectation de toutes ces niches est échu depuis plus de 35 voire 40 ans.

Toutes questions relatives à ces désaffectations sont à adresser à :

Administration du cimetière de La Neuveville, case postale 118, 2520 La Neuveville ou par téléphone au numéro 079 248 26 26.

Le Conseil municipal prie les proches des personnes incinérées de bien vouloir enlever les pierres cinéraires, plantes et autres objets qu'ils désirent conserver, jusqu'au 1^{er} décembre 2015 au plus tard. Après cette date, toutes les niches seront désaffectées, les plaques cinéraires détruites et les petits jardins nettoyés.

2520 La Neuveville, le 20 février 2015

Le Conseil municipal

AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que l'Agence AVS sera fermée le

Vendredi 20 février 2015

Merci de votre compréhension.
La Préposée

NOCTAMBUS ET MOONLINER

Permet aux noctambules de rentrer, chaque week-end, en toute sécurité à La Neuveville aux horaires suivants : (ces deux services sont payants)

- **Noctambus** au départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 et 4h00

- **Moonliner 33** au départ de la Gare (Bienne) à 2h15

Avis de construction

Requérante : Banque Cantonale Bernoise SA par Mme Monika Fugazza, Schwarzenburgstrasse 160, 3097 Liebefel.

Auteur du projet : Westiform AG par M. Florian Ulmer, Freiburgstrasse 596, 3172 Niederwangen.

Projet : Remplacement d'une inscription non-lumineuse par une inscription lumineuse en façade nord, à l'avenue des Collonges 2, sur la parcelle no 142, ban de La Neuveville.

Zone : Zone des abords de la Vieille Ville.

Dimensions : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du

20 février 2015 au 23 mars 2015. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, chemin de la Plage 2, CP 63, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 20 février 2015
Services techniques de La Neuveville

Pharmacie

Week-end et jours fériés

le 0842 24 24 24 vous renseigne

Pendant la semaine: 0844 843 842

Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95 Fr. à partir du réseau fixe).

Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.

0900 903 903 (Numéro payant Fr. 3.- min)

Nouvelles de l'administration

Fonctionnement parlementaire plus efficace

Huit mois après son entrée en vigueur, le 1^{er} juin dernier, la nouvelle loi bernoise sur le Grand Conseil s'avère efficace. Elle remplit les objectifs que s'était fixés le Grand Conseil bernois en révisant le droit parlementaire : édicter une loi moderne garantissant un fonctionnement efficace du parlement et renforçant sa position face au gouvernement et à l'administration. Tel est le bilan que dresse la présidente du Grand Conseil Béatrice Struchen après quatre sessions parlementaires sous cette nouvelle législation. Les nouveaux modes de délibération confèrent plus de rigueur au fonctionnement du parlement. En outre, le Grand Conseil a déjà beaucoup utilisé les nouveaux outils dont il dispose en matière de finances cantonales.

La loi sur le Grand Conseil est en vigueur depuis le 1^{er} juin dernier. Quatre sessions parlementaires plus tard, la présidente du parlement Béatrice Struchen (UDC) dresse un premier bilan positif de ce nouveau droit parlementaire. Conformément à son objectif, la loi sur le Grand Conseil a rendu le fonctionnement du parlement plus efficace et a renforcé la position de ce dernier face à l'exécutif et à l'administration. Adopté à l'unanimité le 4 juin 2013, ce texte, conçu pour un parlement de milice, est clairement structuré et facile à comprendre.

Nouvelles formes de délibération et temps de parole écourtés pour plus d'efficacité

Les changements les plus visibles de l'extérieur sont les nouvelles formes de délibération et les temps de parole écourtés. Ils garantissent l'efficacité du parlement, sans pour autant limiter excessivement le débat. Les questions, autrefois posées dans le cadre de l'heure des questions, et les interpellations sont désormais exclusivement traitées par écrit, ce qui augmente le temps disponible lors des sessions.

Enfin, le système de vote électronique, qui a nettement accéléré les votes, contribue également à rationaliser le fonctionnement parlementaire. Des écrans affichent en temps réel le résultat des votes, les affaires traitées et la liste des orateurs. Par ailleurs, les débats parlementaires sont, depuis peu, diffusés en direct sur Internet.

Les commissions spécialisées renforcent le législatif

La création des commissions spécialisées permanentes confère également plus de rigueur au fonctionnement parlementaire. Remplaçant les anciennes commissions « ad hoc » ou les commissions spéciales, elles préparent et préavisent les affaires dans leur domaine de spécialité. Chacune dispose de son propre secrétariat, indépendant de l'administration, qui lui fournit la documentation et la conseil. Chaque affaire est désormais traitée de bout en bout par la même commission. Les commissions spécialisées ont notablement renforcé le législatif, ce qui était l'un des objectifs de la réforme.

Nouveaux outils parlementaires pour les débats sur les finances

La nouvelle loi sur le Grand Conseil a également apporté des changements de taille en matière financière : le plan intégré mission-financement (PIMF), qui est l'instrument de pilotage des finances à moyen terme, n'est plus simplement porté à la connaissance du législatif ; celui-ci doit désormais l'approuver. En l'approuvant ou, le cas échéant, en le renvoyant au gouvernement, le législatif peut ainsi envoyer un signal politique fort.

La motion financière, qui, jusqu'à un certain point, remplace le « mandat », est l'un des nouveaux outils dont dispose le parlement. Il apparaît que le parlement l'utilise déjà fréquemment. La motion financière lui permet de réclamer l'inscription d'une mesure de portée financière dans le prochain budget ou le prochain plan intégré mission-financement. Elle renforce donc la souveraineté budgétaire du Grand Conseil. Autre nouveauté : les critères définissant les dépenses liées sont plus stricts, si bien que le parlement doit préviser davantage d'affaires de crédit.



Commune de Nods

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

FÉVRIER
Samedi 21
Lundi 23

de 9 h 30 à 11 h 30

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

COMMISSION D'AGRICULTURE ET DES PÂTURAGES RECHERCHE D'UN MEMBRE

Une place est vacante au sein de la commission de l'agriculture.

Le monde agricole et la gestion des pâturages vous interpellent et vous avez un peu de temps à consacrer à la vie active communale ?

Alors vous êtes la personne que nous recherchons. N'hésitez plus et faites le savoir au conseil communal en motivant brièvement votre intérêt. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès de Daniel Balmer au 079 701 55 03

CONSEIL COMMUNAL

SOCIÉTÉ DE TIR NODS - LA NEUVEVILLE

Convocation
à l'Assemblée générale annuelle
Samedi 21 février 2015 à 16h00
Stand de tir, Nods

Ordre du jour :

1. Ouverture - Appel
2. Nomination d'un scrutateur.
3. Procès verbal de l'Assemblée générale du 22 février 2014.
4. Démissions / admissions.
5. Comptes 2014, / Rapport des vérificateurs de comptes / Approbation.
6. Budget - Fixer le montant des cotisations.
7. Horaires d'entraînement. / Programme des tirs en 2015 /
8. Rapport du Président.
9. Rapports :
 1. Chef JT
 2. Association du Stand de tir
 3. Responsable des tirs
10. Nomination du comité.
11. Nomination des vérificateurs des comptes.
12. Résultats 2014 (seront donnés en détail lors du repas).
13. Honorariat.
14. Divers

Le repas de l'Assemblée aura lieu le même jour dès 19 h, au **Stand de tir à Nods**. Les conjoints et conjointes sont bien entendu invités. Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de vous annoncer selon le coupon ci-dessous jusqu'au **17 février 2015**. (079 249 52 41)

Le Comité, W.Su

ASSEMBLÉE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

JEUDI 26 MARS 2015 à 20.00 heures
à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Assermentation des deux nouveaux conseillers communaux, Messieurs Christian Conrad et Paul Stauffer
 - a) Assermentation
3. Budget 2015 de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - a) Présentation
 - b) Approbation
4. Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergie indépendants RPEI
 - a) Présentation
 - b) Approbation
5. Communications du Conseil communal
6. Divers

Le règlement RPEI se rapportant à cette assemblée peut être consulté à l'administration communale durant les heures d'ouverture, le lundi de 16 h 00 à 18 h 00, le mercredi et jeudi de 09 h 30 à 11 h 30, ou sur rendez-vous du 20 février au 22 mars 2015.

CONSEIL COMMUNAL

STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 21 février de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction

Requérante : Caisse de pension en faveur du personnel de Bieri et Grisoni SA, Boulevard des Eplatures 11-13, 2300 La Chaux-de-Fonds

Auteur du projet : Maison d'architecture Serge Grard SA, Léo-Châtelain 12, 2063 Fenin

Emplacement : Parcelles nos 21 et 1223, au lieu-dit Pré au Fol, commune de Nods

Projet : Construction d'un nouveau quartier de 16 habitations mitoyennes, aménagement d'un nouvel accès et de l'équipement

Dimensions : Selon plans déposés

Construction : Selon plans déposés

Zone : H2

Dérogations : 22 et 25 RCC, 80 LR

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 mars 2015 inclusivement auprès de l'administration communale de Nods. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 20 février 2015

Le préfet : J.-Ph. Marti

Avis de construction

Requérant : Mike Botteron, Route de Diesse 5, 2518 Nods

Auteur du projet : Mike Botteron, Route de Diesse 5 2518 Nods

Projet : Changement d'affectation de l'ancienne remise agricole en atelier de menuiserie et remplacement de la porte de la remise sur RF 69 du ban de Nods, Route de Lignièrès 6, 2518 Nods

Zone : Village ancien

Dérogation : Aucune

Dimensions : suivant plans déposés

Protection des eaux : S 3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 13.02.15

Administration communale

Nous aidons là où il est utile!



Conseils dans le guide «Premiers secours sur le lieu de travail» de l'Alliance suisse des samaritains.
Téléphone 062 286 02 00

 **samaritains**

Appel d'urgence

Tél. 117 **Police, appel d'urgence**

Tél. 118 **Feu, appel d'urgence**

Tél. 144 **Ambulances, appel d'urgence**

Tél. 145 **Intoxications,**



Commune mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

HORAIRES TÉLÉPHONE & GUICHET

La permanence téléphonique est assurée du :
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	08h00 - 13h00	14h00 - 18h00
Mardi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Mercredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Jeudi	08h00 - 11h30	14h00 - 16h00
Vendredi	10h00 - 11h30	14h00 - 16h00

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : info@leplateaudediesse.ch

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : www.leplateaudediesse.ch

En 2015, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

Jours	Du	Au	Raison
Me et Je	01.01.2015	02.01.2015	Nouvel-An
Ve et Lu	03.04.2015	06.04.2015	Pâques
Jeudi	14.05.2015	—	Ascension
Lundi	25.05.2015	—	Pentecôte
	20.07.2015	31.07.2015	Vacances estivales
	21.12.2015	01.01.2016	Vacances de Noël

HORAIRES DES DÉCHETTERIES DIESSÉ / PRÊLES

Lieu	Lundi	Mercredi	Samedi
Diesse	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h30
Prêles	10h30 - 11h30	16h00 - 17h00	10h00 - 11h00

Points de collecte des déchets verts Lamboing/Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

FOIRE DE PRINTEMPS À LAMBOING

La traditionnelle foire de printemps aura lieu le samedi 21 mars 2015.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire jusqu'au 27 février 2015 auprès de Mme Priska Joliquin no tél. 079 208 32 85.

L'administration communale

PASSAGE DU BIBLIOTBUS À DIESSÉ, LAMBOING ET PRÊLES EN 2015

Stationnements

Diesse : Devant le complexe communal « Le Battoir », entre 11h15 et 12h00

Prêles : A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

Lamboing : Place de parc près du restaurant du Cheval-Blanc, entre 14h30 et 15h30

Samedi 21 février, 7 mars, 21 mars, 11 avril, 25 avril, 9 mai, 23 mai, 6 juin, 20 juin, 4 juillet, 22 août, 5 septembre, 19 septembre, 3 octobre, 17 octobre, 14 novembre, 28 novembre, 12 décembre.

L'administration communale

Société de développement et d'embellissement - Prêles

INVITATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Jeudi 5 mars 2015 à l'Hôtel de l'Ours de Prêles / 20h00

ORDRE DU JOUR

- Ouverture et salutations
- Procès-verbal de l'AG du 06.03.2014
- Rapport du Président
- Comptes 2014
 - Présentation par la Caissière
 - Rapport des vérificateurs
 - Approbation par l'Assemblée
- Futur de la SDEP
- Prolongation du mandat jusqu'à la dissolution
- Budget 2015
- Activités 2015
- Divers et imprévus

Le PV de l'Assemblée Générale du 06.03.2014 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site www.leplateaudediesse.ch/services/sdep_pv

Toutes adjonctions et modifications à cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au (032/315.22.31), au plus tard 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Comme vous le savez, les trois Communes ont fusionné au niveau politique. Néanmoins, l'âme du village de Prêles persiste et la Société de Développement et d'Embellissement de Prêles continue ses activités jusqu'à la création de nouvelles structures.

Afin de mener à bien tous ses beaux projets, la SDEP est à la recherche de nouvelles personnes prêtes à se joindre à son comité. Si vous avez un petit peu de temps libre, de nouvelles idées à partager ou simplement l'envie de vous investir dans l'organisation de différentes activités villageoises, prenez contact avec Hermann Barth (032 315 22 31). Nous serions ravis de vous compter parmi nous !!!

Le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner, d'une manière positive, de votre intérêt pour le développement, l'embellissement de votre village ainsi que pour les activités qui y sont liées.

Le Président
Hermann Barth



COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Crèche « La Luciole »



Mise au concours

Pour compléter l'effectif du personnel de la crèche communale « La Luciole » la COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ recherche

Pour le 1er août 2015 et pour une durée déterminée d'une année

1 stagiaire à 100%

La personnalité dont nous souhaitons nous attacher les services pour ce poste ne doit présenter aucune formation préalable. Elle sera tout simplement très motivée à travailler avec des enfants.

Des documents complémentaires et, notamment, le cahier des charge, peuvent être consultés sur notre site Internet www.leplateaudediesse.ch

Les offres avec documents usuels et photo sont à adresser à M. Daniel Hanser, resp. des ressources humaines, La Chaîne 2, 2515 Prêles, jusqu'au 28 février 2015. Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la même adresse ou au no de tél. 032 315 70 70.

La fonction décrite dans le présent document s'entend indistinctement au féminin et au masculin.

RENCONTRE DES AÎNÉS

DE LA COMMUNE MIXTE DE PLATEAU DE DIESSÉ

Nous souhaitons la bienvenue aux jeunes retraités de la commune qui souhaiteraient participer à nos rencontres. Il s'agit des hommes nés en 1950 et des femmes nées en 1951.

Que vous soyez habitants de Diesse, de Lamboing ou de Prêles, nous vous rappelons que vous pouvez vous rendre indifféremment aux rencontres que vous souhaitez.

Ci-après vous trouverez les dates des rencontres des aînés qui auront lieu dans notre commune durant le mois de février.

• Mercredi 25 février 2015, nous vous donnons rendez-vous à 15h00 au complexe du Cheval Blanc de Lamboing, pour un après-midi de jeux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Maria Béguelin au no 032 315 17 74.

• Jeudi 26 février 2015, nous vous donnons rendez-vous à 14h00 à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles, pour un après-midi de jeux.

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Mme Francine Giauque au no 032 315 23 79.

Au plaisir de vous revoir nombreux à ces rencontres.

L'administration communale



Commune

mixte de Plateau de Diesse

www.leplateaudediesse.ch

MODIFICATION MINEURE DU PLAN DE ZONE DE DIESSE SELON L'ARTICLE 122, AL. 1 À 3 ET 7 OC DÉCISION CANTONALE D'APPROBATION

Conformément à l'article 61 de la loi cantonale du 9 juin 1985 sur les constructions, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) a approuvé, le 13 février 2015, la modification mineure du plan de zone de Diesse, parcelle no 2324, arrêté par le Conseil communal du 17 novembre 2014.

La modification mineure entre en vigueur, sous réserve d'un éventuel recours, le 16 mars 2015.

Les documents peuvent être consultés par le public au secrétariat communal, à la préfecture du Jura bernois à Courtelary et à l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire.

Le Conseil communal

NOTICE EXPLICATIVE CONCERNANT LE DÉCOMPTE DES TAXES 2014

Suite à la fusion des 3 communes de Lamboing, Diesse et Prêles, les règlements concernant les déchets, l'eau et les eaux usées ont été adaptés et acceptés en assemblées communales durant l'année 2014.

Ces modifications ont nécessité une adaptation des divers contrats, d'où le retard de la facturation. La commune souhaite s'excuser pour ce retard. Ci-dessous, nous vous avons préparé un aperçu des taxes, hors TVA.

Taxes ordures, taxes annuelles de base

- Ménage :
ménage de 1 personne Fr. 100.-

ménage de 2 à 3 personnes Fr. 200.-
ménage de 4 personnes et plus Fr. 250.-

- Taxe maisons de vacances = Fr. 100.-
- Taxe entreprises avec sacs rouges :
Forfait de Fr. 50.- pour assujetti
Forfait de Fr. 100.- pour non-assujetti
½ taxe pour activité réduite
- Taxe conteneur avec sacs noirs :
Fr. 180.-/to + Fr. 15.-/levage
- Les résidents domiciliés au Camping seront taxés comme tous autres citoyens et l'accès à la déchetterie leur est autorisé. Le mémorandum déchets est disponible à la réception du Camping

Taxes eau potable, taxes annuelles de base

- Consommation, prix du m³ Fr. 2.40
- Par logement Fr. 150.-
- Taxe entreprises et toute autre consommation hors ménage selon nombre d'UR (unité de raccordement) mais au minimum 5 UR au lieu des 10 UR indiqués dans l'ordonnance, ½ taxe pour activité réduite
- Camping, par emplacement ou parcelle Fr. 30.-

Information pour les habitants de Prêles :

Dès 2014, la SSIGE a introduit une nouvelle directive quant à la calculation des UR. Pour les détails, vous pouvez aller consulter le formulaire construction 5.5 sur le site internet de la commune, sous services, permis de construire. Ainsi, les personnes concernées par une taxe UR, constateront une hausse du nombre d'UR.

Taxes eaux usées, taxes annuelles de base

- Consommation, prix du m³ Fr. 1.80
- Par logement Fr. 150.-
- Taxe entreprises selon nombre d'UR mais au

minimum 5 UR au lieu des 10 UR indiqués dans l'ordonnance, ½ taxe pour activité réduite

- Camping, par emplacement ou parcelle Fr. 25.-

• Nouveau pour Prêles et Diesse :

Taxe déversement des eaux pluviales selon m² surface bâtiment. Le rabais pour les personnes infiltrant cette eau sera appliqué ultérieurement, les relevés nécessaires ne peuvent être effectués actuellement en raison de la neige. Pour tous ceux qui infiltrent ou possédant des citernes, des bacs de récupération, vous avez encore la possibilité de vous annoncer à l'administration communale.

- Déduction selon UGB pour les exploitations agricoles raccordées et qui ne disposent pas d'un compteur séparé. 1 UGB = 15 m³

Taxes de séjour

Basées sur l'ancien règlement de Prêles (selon le nombre de pièces)

- Max. 2 pièces	de Fr. 70.-	à	Fr. 140.-
- Dès 3 pièces	de Fr. 140.-	à	Fr. 280.-
- Dès 4 pièces et +	de Fr. 210.-	à	Fr. 440.-
- Camping-car + caravane	de Fr. 70.-	à	Fr. 140.-

Information :

Nous vous remercions de bien vouloir contrôler attentivement les factures et nous signaler les éventuelles erreurs dont nous nous excusons d'avance.

Les bases légales, soit les règlements et les ordonnances peuvent être consultés sur notre site internet.

Pour rappel et selon le règlement sur les émoluments, art. 12, des frais de rappel de Fr. 20.- sont facturés dès le 2^e rappel.

Avec nos remerciements.
Prêles, février 2015

Nouvelles de l'administration

Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a pris connaissance du projet de modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie. Ce dernier touche principalement des dispositions ayant un lien avec le domaine international. Dans sa prise de position à l'occasion de la consultation, le gouvernement bernois approuve le principe d'une collaboration transfrontalière dans ce domaine et la création de bases légales par la Confédération. A ses yeux, les dispositions légales sont toutefois formulées de manière très ouvertes et délèguent donc au Conseil fédéral la compétence de définir les modalités dans l'ordonnance. Le Conseil-exécutif attend du Conseil fédéral qu'il précise les éléments essentiels des dispositions d'exécution déjà dans le message au parlement, notamment en ce qui concerne la volonté exprimée par la Confédération de limiter le recours aux prestations de santé aux seuls assurés résidant dans un canton frontalier ayant passé une convention avec un Etat voisin. Ces conventions seraient

donc sans effet sur les assurés d'autres cantons. Enfin, le Conseil-exécutif bernois rejette la participation des cantons au financement des traitements hospitaliers d'assurés résidant à l'étranger.

Non à l'abolition du traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier pour les importations de viande assaisonnée

Le Conseil-exécutif bernois rejette une initiative parlementaire fédérale qui vise à abolir le traitement préférentiel prévu dans le tarif douanier pour les importations de viande assaisonnée. A ses yeux, les incertitudes économiques et le grand défi que doit relever actuellement l'économie d'exportation s'opposent à une modification du tarif douanier. Comme il l'indique dans sa prise de position à l'adresse de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national, le gouvernement cantonal estime en outre que l'abolition du traitement préférentiel contreviendrait aux consignes de l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Contributions 2015 à des écoles moyennes et écoles professionnelles d'autres cantons

Le Conseil-exécutif du canton de Berne alloue, pour l'année 2015, des contributions d'un montant total de 19,15 millions de francs aux écoles moyennes et professionnelles d'autres cantons accueillant des élèves bernois. Cette enveloppe couvre également

les écologies des élèves bernois particulièrement doués scolarisés dans des écoles privées bernoises. En contrepartie, les cantons dont des élèves fréquentent des écoles moyennes et professionnelles bernoises versent également des contributions. Compte tenu de ces recettes, les coûts nets pour le canton s'élèvent à 3,4 millions de francs environ. Pour la première fois cette année, ceux-ci ne tiennent plus compte de la formation professionnelle supérieure, car ces dépenses ont été déléguées à la Direction de l'instruction publique à compter de cette année.

Participation financière du canton de Berne à la HES-SO, à la HE-ARC et à la HEP-BEJUNE

Le Conseil-exécutif bernois a octroyé un crédit annuel d'un montant total de 12,07 millions de francs pour 2015 au titre de la participation financière du canton de Berne à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et à la Haute école ARC (HE-ARC) des cantons de Berne, du Jura et de Neuchâtel. Ce montant est en diminution de 3,1% par rapport au budget 2014. Cette évolution reflète essentiellement la variation du nombre des étudiants envoyés par le canton de Berne dans le système HES-SO (633 en 2015 contre 655 en 2014).

Dans nos paroisses

Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi

Culte dans les homes

10h Mon Repos - 10h 45 Montagu

Pas de culte de l'enfance (Cycle) ; reprise le vendredi 26 février

Dimanche 22 février

10h 1^{er} culte radiodiffusé sur Espace 2 à la Blanche Eglise

9h30 Rendez-vous pour apprendre les chants et instructions

Bienvenue à tous ! Nous espérons être nombreux pour donner vie sur les ondes à notre célébration !

John Ebbutt, pasteur

Sara Gerber, orgue et Pierre-André Bovet, flûte traversière

Matthieu 15, 21-28 : faire connaissance

Chants : 138 ; 45-05 ; 61-37 ; 46-09 ; 23-10

Mercredi

10h Recueillement à la Salle Schwander

Jeudi

20h, conférence au battoir de Nods : un pèlerinage à saint Jacques de Compostelle, par André Sunier. Entrée libre.

Réouverture de la Blanche Eglise 1^{er} mars 2015, mais ouverte les samedis et dimanches.

A votre service, pasteurs John Ebbutt : 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay : 032 751 70 82

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

Consultez le site des paroisses Diesse, Nods, La

Neuveville : www.lac-en-ciel.ch ou www.paref2520.ch

Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag 22. Februar

10.15 Uhr, Kirche Twann: Römisch-Katholische Messfeier. Mit Karin Schneider (Orgel), Pfr. Jean Marc Chanton, Biel.

Amtswochen

16. Februar bis 18. März: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99)

Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 22 février

10h Messe à l'église paroissiale

1^{er} dimanche de Carême

Mardi

10h30 Messe à Mon Repos

Jeudi

8h30 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 1er mars

10h Messe à l'église paroissiale

2^{ème} dimanche de Carême

Pour tout renseignement : 032 751 28 38 le mercredi

de 9h à 11h et jeudi de 15h à 17h/ ou par mail :

laneuveville@cathberne.ch /Site Internet :

www.cathberne.ch/laneuveville

Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Cultes radio à la Blanche Eglise

Dimanches 22 février, 1^{er} et 8 mars, nous aurons la chance de vivre trois cultes radiodiffusés depuis la Blanche Eglise de La Neuveville sur Espace 2 Il est important que notre communauté se rassemble en nombre. Venez à La Neuveville. Rendez-vous 9h30 à La Blanche Eglise, début du culte à 10h00 (service de voitures, voir ci-dessous)

Service de voiture pour les cultes radio

9:05 Funi à Prêles / 9:10 Ecole Prêles / 9:15 La Poste Lamboing; 9:20 au centre du village à Diesse

Passe-Passe Orgue

Conte musical pour enfants (4-10) intitulé "Le dragon dangereux" avec le duo Passe-Passe orgue composé de la conteuse Mme Anne Bernasconi et de l'organiste Mme Françoise Matile. Ce spectacle a été vu par des milliers d'enfants et à reçu une récompense par la commission cantonale de musique. Profitez de venir voir ce beau spectacle à l'église de Diesse le vendredi 6 mars de 16h00 à 20h00. Entrée libre !

Site internet

Allez visiter notre site internet, photos, plan des cultes, messages, activités paroissiales; www.lac-en-ciel.ch

Service de voiture

Pour vous rendre au culte à Diesse: passage à 9h35 Funi Prêles; 9h40 école Prêles; 9h45 Poste Lamboing; Si le culte a lieu à Nods passage également à 9h50 centre du village de Diesse. Si le culte a lieu à La Neuveville: 9:30 Funi à Prêles / 9:35 Ecole Prêles / 9:40 La Poste Lamboing; 9:45 au centre du village à Diesse

Paroisse de Nods

Dimanche 22 février

La Neuveville, 10h. Culte régional radiodiffusé.

Répétition des chants à 9h30.

Transport à 9h10 vers l'église.

Jeudi

Battoir de Nods, 20h.

Présentation du Chemin de St-Jacques de Compostelle par André Sunier, pèlerin

Bienvenue, entrée libre – collecte.

Dimanche 1er mars

La Neuveville, 10h. Culte régional radiodiffusé.

Répétition des chants à 9h30.

Transport à 9h10 vers l'église.

Contacts

Pasteure : Mme Marie-Laure Krafft Golay

Paroisse : 032 751 70 82 mlkrafft@bluewin.ch

Présidente de paroisse : Mme Mireille Sauser

Téléphone. 032 751 40 83, sauser.mireille@bluewin.ch

Eglise Evangelique de l'Abri, La Neuveville

Dimanche 22 février

10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter

- Culte de l'enfance: 5ème à 8ème Harmos

- Explorateurs: 1ère à 4ème Harmos

- Garderie

Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00

www.labri.ch – tél : 032 751 36 65

Eglise Adventiste - Services religieux

Samedi 21 février

9h30 L'Eglise à l'étude

10h30 Culte, pasteur R. Agathe

Les Paroisses réformées
de La Neuveville et du Plateau



PRÉSENTATION DU CHEMIN DE ST-JACQUES DE COMPOSTELLE par André Sunier, pèlerin

le 26 février 2015 à 20h00 au Battoir de Nods

André Sunier est parti du temple de Nods le premier jour du printemps 2014 pour un long pèlerinage de plus de 2000km.

Il nous parlera de ses moments forts mais aussi des difficultés du chemin.

*Bienvenue à toutes et tous
Entrée libre - Collecte*

Agenda

SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.

Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE (SMAD) DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: **lundi- vendredi de 9h à 10h30.**
Tél. 032 752 10 77

BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel : info@paref2520.ch N° d'urgence : 0848 20 25 20

SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mercredi matin de 9h à 11h et jeudi après-midi de 15h à 17h. Adresse postale : case postale 213, 2520 La Neuveville. Tél. 032 751 28 38 (répondeur)
Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch
Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

SERVICES INDUSTRIELS DE LA NEUVEVILLE

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00
Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

BOULANGERIE DE SERVICE : Agazzi - La Neuveville

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch. Courriel : laneuveville@jurabernois.ch
Tél. 032 751 49 49

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE. MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouverture d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

www.museelaneuveville.ch – musee.laneuveville@bluewin.ch

ou Jura tourisme, tél : 032 751 49 49

CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - LA NEUVEVILLE

Tél. 032 751 29 84 / www.latourderive.ch

Tous les spectacles sont à 20h30

Vendredi 20.02.2015 à 20h30 AOC – rock funk jazz

Samedi 07.03.2015 à 20h30 Luciana Gabrielle Miguel

Vendredi 13.03.2015 à 20h30 Pierre-Do – jazz pop cabaret

Samedi 28.03.2015 à 20h30 Agnès Bihl - chanson française

CHŒUR MOSAÏQUE

Répétitions : les lundis 23 février, 2, 9, 16, 23 et 30 mars à 20h à la Maison de paroisse protestante

Une utopie?
La FSA met tout en œuvre pour favoriser l'autonomie et l'intégration!
Votre soutien compte!
CP 10-6870-0

Fédération suisse des aveugles et malvoyants
www.fsa.ch